



REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE SANTÉ

PREMIER MANDAT

Fiche 2

Vous venez de recevoir votre courrier de nomination de l'ARS.

Et maintenant que va-t-il se passer ?

Deux possibilités :

- **Votre nomination intervient en début de mandat**

L'établissement de santé dans lequel vous avez été nommé va vous contacter pour une première réunion de contact.

- **Votre nomination intervient en cours de mandat**

L'établissement de santé dans lequel vous avez été nommé vous convoquera à l'occasion d'une réunion de **Commission des usagers (CDU)**. Un premier échange téléphonique ou par mail peut être proposé avant.

Si un mois après la réception de votre courrier de nomination par l'ARS vous n'avez pas été contacté, **prenez l'initiative** et contactez l'établissement. Utilisez pour cela l'adresse mail en copie de votre courrier de nomination.

Vous pouvez aussi contacter les autres représentants des usagers nommés sur l'établissement en utilisant **l'annuaire des RU** présent dans l'extranet de France Assos Santé ou en demandant à votre **réfèrent UFAL local**.

Cela vous permettra une première prise de contact avec les autres RU. C'est avec eux que va se décider la manière dont vous allez exercer votre mandat. La coopération avec les autres représentants des usagers est nécessaire et doit être recherchée quand cela est possible.

Vous pouvez aussi consulter le **site internet** (s'il existe) de l'établissement de santé dans lequel vous avez été nommé. En tapant « **CDU** » ou « **représentant des usagers** » dans le moteur de recherche du site, vous devriez accéder à la page dédiée. Vous pourrez ainsi récolter des informations utiles pour apprendre à connaître l'établissement.

